

Guide du candidat à un programme d'échange

Appel à candidatures : départs en 2022-2023

Les programmes d'échange

En qualité d'étudiant de l'université Paris II Panthéon-Assas, vous avez la possibilité d'effectuer un séjour au sein d'une université partenaire dans le cadre d'une convention bilatérale ou du programme européen Erasmus+.

La durée et le moment du départ dépendent de votre domaine d'études et de la destination. Veuillez consulter le tableau des destinations spécifiques à votre domaine d'études : www.u-paris2.fr rubriques *International / Partir étudier à l'étranger / En programmes d'échange (Erasmus+, etc) / Destinations proposées*

Attention : conditions particulières pour les doubles licences (bi-licences). Merci de contacter le service des relations internationales de l'université française où est enseignée votre discipline majeure.

Les étudiants en apprentissage ou en année de césure ne peuvent pas postuler à un programme d'échange.

Les étudiants inscrits en licence numérique en droit sont éligibles aux programmes d'échange.

Les cours suivis à l'étranger seront validés à votre retour à Paris II et les notes obtenues seront intégrées dans votre dossier universitaire. Dans le cadre d'un programme d'échange, aucun diplôme n'est délivré par l'université étrangère.

La compensation des notes s'applique en cas de départ en programme d'échange.

I. COMMENT SE PORTER CANDIDAT ?

La procédure de candidature 2022-2023 pour les programmes d'échange est **entièlement dématérialisée**.

a. Création d'une candidature sur le portail Mobility Online

À partir du 13 décembre 2021, vous accéderez à la candidature en ligne sur la page :

www.u-paris2.fr rubriques *International / Partir étudier à l'étranger / En programmes d'échange (Erasmus+, etc) / Candidature et procédure de sélection*

En cliquant sur le lien prévu, les candidats s'identifient via l'ENT pour accéder au formulaire.

Seuls les étudiants régulièrement inscrits à l'université et possédant une adresse email de Paris II pourront s'enregistrer et déposer une candidature.

Dans cette première étape, les candidats doivent remplir un formulaire constitué de la façon suivante :

- Données sur le candidat
- Données sur les études en cours
- Données sur le séjour prévu (choix de destination à faire)
- Langues
- Résultats académiques

b. Choix des destinations

Les destinations proposées sont répertoriées par discipline dans les tableaux des destinations consultables en ligne : www.u-paris2.fr rubriques *International / Partir étudier à l'étranger / En programmes d'échange (Erasmus+, etc) / Destinations proposées*

Les candidats peuvent choisir jusqu'à **deux universités** par ordre de préférence. Lorsque vous faites votre choix de destination, veuillez vous référer au tableau correspondant à votre domaine d'études. Vérifiez que vous remplissez les conditions (niveau d'études, prérequis linguistiques et académiques) de la destination souhaitée.

Certaines destinations doivent impérativement être placées en premier choix. Elles sont indiquées dans les tableaux des destinations.

Le programme en droit à Oxford / UCL fait l'objet d'une candidature spécifique. Il est considéré comme un seul choix. Les étudiants ayant choisi ce programme peuvent également candidater à une autre université partenaire.

c. Pièces justificatives requises

Au moment de la constitution du dossier, les candidats doivent fournir les documents requis suivants :

- **Une photo d'identité**
- **Les relevés de notes** de chaque année d'études supérieures y compris les redoublements. Attention, seuls les relevés disposant d'un en-tête et d'un cachet de l'établissement sont acceptés comme pièces justificatives.
- **Une lettre de motivation en français** pour chaque destination
- **Un CV en français**
- **Les justificatif(s) de langue** requis (voir point d)

Toutes les pièces doivent être soumises au format PDF à l'exception de la photo d'identité qui est à joindre au format JPEG.

Avant de valider votre candidature, veuillez vérifier qu'elle comporte l'ensemble des informations et pièces requises. Les dossiers incomplets ne seront pas soumis au jury de sélection.

d. Justificatifs de niveau de langue :

La connaissance de la langue d'enseignement de l'université d'accueil est un prérequis essentiel pour la participation à un programme d'échange. L'Université Paris II est tenue de vérifier que le niveau des étudiants sélectionnés est suffisant pour suivre les cours dans la langue d'enseignement de l'université d'accueil. Veuillez vous référer au tableau des destinations pour connaître le niveau de langue exigé et les justificatifs obligatoires.

Si sur le tableau des destinations :

⇒ **Un test de langue officiel spécifique est exigé par l'université partenaire** (*exemple : TOEFL, IELTS...)*:

Vérifiez le type de test et le niveau requis. Passez le test et téléchargez le score exigé avant la fermeture de la période de candidature.

⇒ **Aucun test officiel n'est exigé par l'université partenaire** :

Les candidats doivent tout de même être évalués dans la langue d'enseignement de l'université partenaire.

Plusieurs cas de figure :

1. Vous suivez des TD de langue (obligatoires ou facultatifs) à Paris II dans la ou les langue(s) d'enseignement des destinations souhaitées :
 - o Téléchargez l'attestation de niveau de langue sur la page *Candidature et procédure de sélection* puis pré-remplissez votre nom, matricule et numéro de TD.
 - o Remettez l'attestation à votre chargé de TD **au plus tard le 3 décembre 2021 inclus** et venez retirer votre attestation de niveau de langue signée en janvier sur convocation auprès du Pôle mobilité de la direction des affaires internationales. Vous pourrez alors en disposer pour compléter votre dossier de candidature en ligne.

Les étudiants redoublants qui n'auraient pas de TD de langue devront suivre la procédure d'évaluation orale organisée par Paris II ou fournir un score d'un test officiel.

2. Si vous ne pouvez produire aucun justificatif en allemand, espagnol, italien, portugais ou chinois, vous serez convoqués à un test oral organisé à Paris II **du 5 au 7 janvier 2022**.
 - Contactez le secrétariat du Pôle Langues par téléphone au 01 44 41 57 75 ou 01 44 41 57 74 **entre le 29 novembre et le 3 décembre 2021** pour vous inscrire au test oral. Vous recevrez ensuite une convocation adressée par le Pôle Langues.
 - Téléchargez l'attestation de niveau de langue sur www.u-paris2.fr rubriques *International / Partir étudier à l'étranger / En programmes d'échange (Erasmus+, etc) / Candidature et procédure de sélection* puis pré-remplissez votre nom et matricule.
 - Transmettez cette attestation pré-remplie à l'enseignant évaluateur le jour du test oral.
 - Retirez l'attestation signée sur convocation en janvier auprès du Pôle mobilité de la direction des affaires internationales. Vous pourrez alors en disposer pour compléter votre dossier de candidature en ligne.
3. Pour les langues qui ne sont pas enseignées à Paris II ou dans lesquelles vous n'avez pas suivi de TD, vous devez fournir un justificatif officiel (tests des instituts culturels, INALCO, par exemple). Pour que le document soit accepté, il doit émaner d'une instance officielle avec cachet et signature. Le diplôme du baccalauréat n'est pas un justificatif accepté.

Attention, un passeport n'est pas considéré comme étant un justificatif de langue.

e. Période des candidatures :

Les candidatures sont ouvertes en ligne **du lundi 13 décembre au lundi 17 janvier 2022, 12h**. Les informations sur l'état de votre candidature (dossier complet/incomplet) vous sont ensuite envoyées à partir du mardi 25 janvier 2022.

Les dossiers incomplets ne seront pas soumis au jury de sélection.

f. Sélection des candidats :

Les dossiers sont examinés par des commissions pédagogiques. La procédure de sélection comprend l'étude du dossier présenté et, pour les universités d'Oxford et UCL, un entretien de motivation en anglais fixé au **vendredi 4 mars 2022**.

g. Communication des résultats :

Les résultats des sélections vous seront communiqués par courriel à partir du **jeudi 10 mars 2022**.

En cas de sélection, vous devez impérativement accepter ou décliner l'offre dans votre espace personnel de candidature. Si vous n'acceptez pas la proposition, vous serez considéré comme renonçant au programme d'échange.

Le départ en programme d'échange est conditionné aux éléments suivants :

- ⇒ **Réussite aux examens de la session de juin.** En cas d'ajournement aux examens de juin vous devez impérativement tenir informé l'équipe de la mobilité sortante du Pôle mobilité. Votre sélection sera alors annulée.
- ⇒ **Admission par l'université partenaire :** après l'annonce de votre sélection par le Pôle mobilité, vous devrez remplir la procédure d'admission de l'université partenaire et constituer un dossier dans les délais impartis. L'université partenaire vérifie ensuite la validité de votre dossier et vous enverra une lettre d'admission (entre avril et juin, en fonction des établissements partenaires).
- ⇒ **Sélection en Master :** le départ en échange durant l'année de Master 1 est conditionné à l'admission en Master à Paris II et à l'accord du directeur du Master. Veillez à faire état de votre admission à un programme d'échange lors de vos candidatures en Master.

II. CANDIDATS RETENUS : FINANCER VOTRE SEJOUR

Vous trouverez ci-dessous la liste des aides à la mobilité gérées par la direction des affaires internationales de Paris II :

- Bourse Erasmus+ ;
- Bourse mobilité de la Région Ile-de-France ;
- Aide à la mobilité Internationale du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- Aide à la mobilité de la direction des affaires internationales.

Le dossier de demande de bourses est disponible à partir du mois **de juillet 2022**. La procédure de candidature est entièrement dématérialisée et le dossier unique devra être soumis complet **avant fin septembre 2022** (date à préciser).

Pour plus de détails, veuillez consulter la page dédiée aux bourses de mobilité du site de Paris II : www.u-paris2.fr rubriques *International / Partir étudier à l'étranger / En programmes d'échange (Erasmus+, etc) / Etudiants sélectionnés : à savoir*

Aucune aide n'est automatiquement attribuée : une commission décidera de l'attribution des aides financières fin octobre 2022. Vous serez ensuite avertis par courriel de la décision de la commission.

Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (**FSDIE**) attribue également une bourse aux étudiants en mobilité sur critères sociaux. Renseignements auprès du service de la Vie étudiante www.u-paris2.fr rubriques *Campus / Associations / Projets FSDIE et mobilité étudiante*

Veuillez vérifier la période de candidature et veillez à respecter les délais requis.

La bourse du CROUS est maintenue pendant le séjour à l'étranger. Les étudiants éligibles doivent penser à faire les démarches habituelles auprès du CROUS le plus tôt possible

III. VOS INTERLOCUTEURS A PARIS II

DIRECTION DES AFFAIRES INTERNATIONALES

Pôle Mobilité
Centre Panthéon,
12 Place du Panthéon - 75005 Paris
Aile Soufflot - Escalier M, 2^{ème} étage – salle 5

Marion CHENU

Tél. : +33 (0)1 44 41 56 17
Courriel : outgoing@u-paris2.fr

Bryony KAYES

Tél. : +33 (0) 1 44 41 55 36
Courriel : outgoing@u-paris2.fr

BOURSES DE MOBILITE

Flora HADDAG

Tél. : 01 44 41 56 84
Courriel : flora.haddag@u-paris2.fr

Heures d'ouverture du bureau au public :

lundi, mardi, jeudi : 9h30-11h30 et 14h00-16h30
Mercredi et vendredi : 14h00-16h30